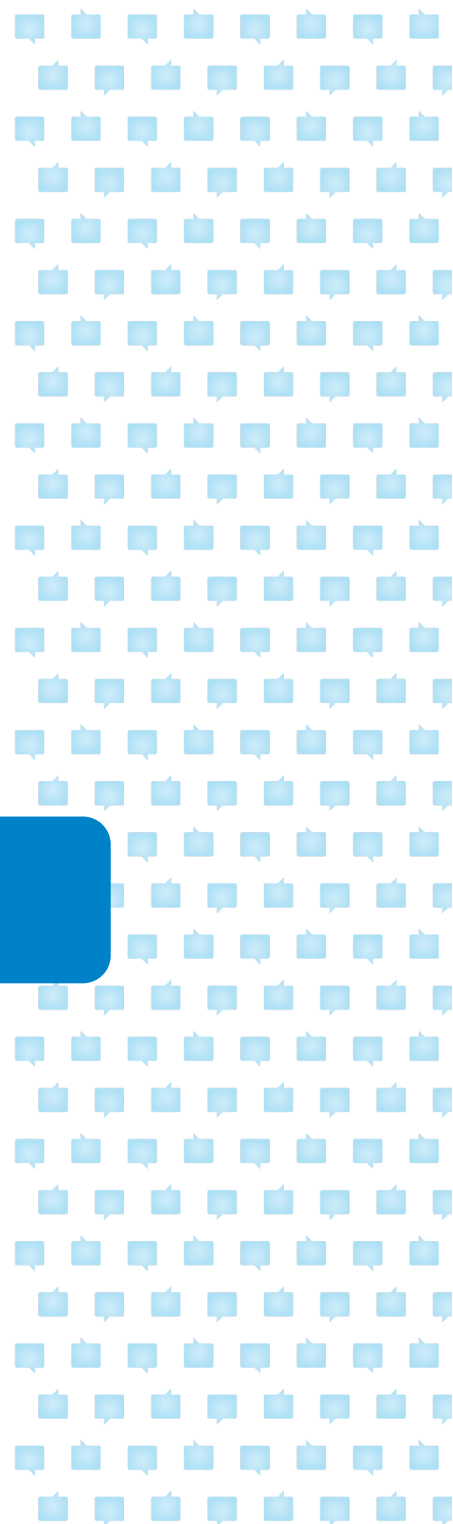




**TRANSFERT**  
Environnement et Société

**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE**

**Compte rendu de réunion**  
**23 mars 2023**



## TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 DÉCEMBRE 2022.....	1
3.	VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2023.....	1
4.	ACTIONS DE SUIVI.....	2
5.	OPÉRATIONS D'ENGBLOBE.....	5
6.	PLANIFICATION DES TRAVAUX 2023 (WM).....	14
7.	SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET DES TONNAGES.....	15
7.1	WM.....	15
7.2	ENGBLOBE.....	16
7.3	EDL.....	16
8.	FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (NOVEMBRE, DÉCEMBRE, JANVIER).....	17
9.	SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC.....	18
10.	DIVERS.....	20
11.	PROCHAINE RENCONTRE.....	21



## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



## 1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2023.

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, propose un tour de table pour présenter le comité et les intervenants qui prendront la parole au cours de la rencontre.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il est adopté et figure à l'annexe 2.

## 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.

## 3. VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2023

M. Craft présente la proposition de calendrier pour 2023, en rappelant que des sujets peuvent être ajoutés ou modifiés au fil de l'année, en fonction des besoins. Le changement important par rapport au calendrier 2022 est le déplacement de la visite de site en juin.

M. Desnoyers explique que deux raisons ont motivé la proposition d'un tel changement soit que les journées sont plus longues en juin et que ce sera le moment de la construction de la cellule, ce qui offre l'opportunité au comité de voir les travaux. Puis, il demande au comité de confirmer si le comité a toujours un intérêt pour une telle visite.

Le Comité confirme que oui.

M. Craft propose un ajout au calendrier. Il explique que dans le cadre des travaux des comités de vigilances de Sainte-Sophie et Saint-Nicéphore, une présentation du bilan de gestion des matières résiduelles a été faite. Une telle présentation pourrait être faite également pour le comité de Lachute lors de la rencontre de septembre.

Les membres du comité acceptent l'ajout du bilan de gestion des matières résiduelles à la rencontre de septembre puis valident le calendrier 2023.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce RECYC-QUÉBEC qui présenterait le bilan ?	M. Craft répond que non et qu'elle serait faite par WM.

## 4. ACTIONS DE SUIVI

### 4.1. RETOUR SUR LA NATURE DES GAZ REJETÉS APRÈS LA COMBUSTION DU BIOGAZ ET LES NORMES APPLICABLES (EDL)

M. Craft explique que les documents sur la nature des gaz rejetés après la combustion du biogaz ont été préalablement envoyés par courriel au comité.

M. Thériault explique que les données sont tirées du rapport sur la torchère et invite les membres du comité à lui poser des questions.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la composition du biogaz demeure relativement la même ?</i>	M. Thériault répond que la composition est très standard soit principalement de l'oxyde d'azote et du monoxyde de carbone. Leurs concentrations sont mesurées et elles respectent les normes applicables.
<i>Est-ce que les rapports et documents envoyés au Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) nécessitent un suivi de leur part ?</i>	M. Thériault précise que non. EDL reçoit une certification Écologo, car l'électricité produite est considérée comme propre et renouvelable.

### 4.2. RETOUR SUR LES PISTES DE SOLUTIONS LONG TERME DU TRAITEMENT DES EAUX ET SUR L'ÉCHÉANCIER (RIADM)

M. Arseneault, directeur général de la Régie Intermunicipale Argenteuil DMeux-Montagnes, explique que la Régie garde ses options long terme ouvertes. Des réunions sont tenues avec WM et des discussions se poursuivent intensivement. Pour l'instant, aucune solution long terme n'a été confirmée. Des conclusions à ce stade seraient trop hâtives.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles sont les avenues considérées pour la solution long terme ?</i>	M. Arseneault explique que des solutions sont analysées, qui font l'objet de discussions avec WM, pour améliorer de manière importante le LET.
<i>Faut-il en conclure que la Régie n'a aucun développement à annoncer au comité sur l'enjeu de l'usine de traitement ?</i>	M. Arseneault explique que la décision n'est pas prise et officialisée avec WM, mais que les discussions se poursuivent.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le cadre de rencontres précédentes, des membres du comité s'étaient interrogés si un lien existait entre le certificat d'autorisation (CA) et le traitement des eaux ?</i>	M. Arseneault confirme que oui. Dans le cadre du CA, des questions sont posées sur le traitement des eaux. Plusieurs réunions ont lieu avec WM pour échanger de l'information à ce sujet.
<i>Est-ce qu'une solution long terme doit être mise en place comme condition d'obtention du CA ?</i>	M. Arseneault explique que la solution long terme est une des réponses qui doivent être formulées au ministère pour obtenir la partie opérationnelle du CA. Toutefois, un échéancier précis ne peut pas être partagé pour le moment.
<i>Est-ce que les deux options considérées sont soit de développer les capacités de traiter l'eau sur le site, soit d'effectuer des changements pour améliorer la capacité de l'usine de traitement de Lachute ?</i>	M. Arseneault précise que la directrice des travaux publics de Lachute fait partie des discussions. Des réunions ont lieu entre la RIADM, la Régie des eaux, la Ville et WM pour discuter de ces options. La solution doit être trouvée ensemble, et conséquemment la communication et les discussions continuent.
<i>Est-ce qu'une date limite est établie pour présenter les réponses au ministère ?</i>	M. Arseneault répond que la réponse doit être fournie au ministère d'ici les deux prochains mois.
<i>Quand est-il projeté de déposer le premier déchet dans cette nouvelle phase ?</i>	M. Desnoyers répond que le dépôt du premier déchet est prévu pour le mois d'août.  M. Arseneault ajoute qu'ils sont maintenant dans une période intensive de discussions étant donné que le moment approche rapidement.
<i>Est-ce que l'enjeu principal est le choix de la technologie ?</i>	M. Desnoyers répond que plusieurs solutions existent. L'enjeu est de s'entendre sur la meilleure solution. Les perspectives sont optimistes, quoique l'échéance arrive rapidement.
<i>Est-ce que la nécessité de retenir l'eau s'explique par un enjeu de capacité de l'usine de traitement des eaux de la Ville de Lachute ?</i>	M. Arseneault explique que l'enjeu avec l'usine de traitement d'eau de la Ville n'est pas sa capacité de recevoir les eaux usées, mais plutôt un enjeu des restrictions sur les quantités d'eau qui peuvent être relâchées au cours d'eau. Aussitôt qu'un risque de débordement du cours d'eau est présent, la restriction oblige l'arrêt des relâches.
<i>Est-ce que la capacité de l'usine de traitement des eaux de traiter l'azote ammoniacal l'hiver est un enjeu?</i>	M. Arseneault confirme que c'est effectivement un enjeu qui s'ajoute à celui des restrictions sur l'eau relâchée au cours d'eau.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la décision quant à la solution long terme à privilégier sera prise avant la prochaine rencontre ?</i>	M. Arseneault confirme que c'est hautement probable.
<i>Est-ce que le comité souhaiterait que l'information qu'une décision a été prise quant à la solution long terme privilégiée soit transmise au moment de la décision ?</i>	Le comité confirme vouloir l'information aussitôt une décision prise.
<i>Est-ce possible pour la Régie de transférer l'information aux membres du comité lorsque la décision sera prise ?</i>	M. Arseneault explique devoir valider préalablement la possibilité d'un tel partage dans le contexte de l'accès à l'information.

**Action de suivi :**

- Valider la possibilité de partager la solution long terme choisie avec le comité aussitôt une décision prise.

### 4.3. RETOUR SUR LES RELANCES FAITES PAR LA RIADM AUX MUNICIPALITÉS/MRC POUR LES POSTES VACANTS (RIADM)

M. Arseneault explique avoir effectué des suivis et eu des discussions avec Éric Melançon de la Régie, avec la MRC d'Argenteuil et avec les villes. Aucun intérêt n'était visible pendant ces discussions à l'exception de Mme Gravel de la ville de Lachute qui a témoigné d'un intérêt.

Un membre du comité explique qu'un décret et un certificat d'autorisation ont été émis au début du comité dont trois sièges étaient alloués pour la représentation citoyenne.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>M Arseneault : Comment le comité avait-il trouvé les personnes intéressées à occuper les sièges municipaux et citoyens ?</i>	Un membre du comité explique que l'intérêt était plus grand au début, car la population avait des préoccupations, mais cet intérêt a baissé progressivement depuis.
<i>Une solution serait de faire des annonces sur le canal télévisé local « Poste 9 ».</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les annonces pourraient aussi être faites dans les journaux locaux.</i>	M. Craft précise que les rencontres du comité ne sont pas publiques, ce qui représenterait trop de défis au niveau du suivi des dossiers. L'objectif est de pourvoir des postes vacants, ainsi que d'élargir la représentation au comité. L'organisation d'une porte ouverte ou d'une rencontre publique annuelle est un sujet distinct dont le comité peut faire la demande.
<i>Est-ce qu'une à deux portes ouvertes par année pourraient être envisagées ?</i>	M. Craft répond que la Régie pourrait étudier cette possibilité.
M. Arseneault précise que, sur le sujet de la représentation des municipalités, l'intérêt n'était pas assez élevé.	Un membre du comité précise qu'étant donné le risque toujours présent que le mandat d'un élu se termine aux élections suivantes, cette précarité diminue l'intérêt de siéger à un tel comité.

**Action de suivi :**

- Réflexion sur l'élargissement de la représentation du Comité
- Réflexion sur la tenue d'une rencontre d'information/journée porte ouverte.

**4.4. ENTRETIEN SUR LA RUE DES SOURCES (WM)**

M. Desnoyers explique que le processus du ménage du printemps est amorcé pour l'entretien des routes, incluant la Rue des Sources qui est l'objet du présent suivi. Dans le cadre de ce processus, des rondes de nettoyages sont faites, surtout à partir du moment que les glaces sont fondues.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les opérations de transports de la glaise à l'extérieur du site sont terminées ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.

**5. OPÉRATIONS D'ENGLLOBE**

M. Brisson présente les opérations d'Englobe pour l'année 2023.

M. Mucienko, chef des opérations de compostage pour Englobe, indique que le tonnage de compost pour les mois de janvier, février et mars est de 3539 tonnes. Rareté cette année, quelques quantités de composts ont été sorties en mars. Il ajoute que les matières organiques séparées à la source (SSO) sont complètement sorties depuis le 22 février 2023.

M. Brisson précise que leur gestion a été un grand défi. La sortie de tous les SSO douze



mois avant l'échéance ministérielle est une grande réussite. Cela a été possible par la collaboration avec les partenaires du site, soulignant notamment le rôle de WM.

M. Mucienko poursuit indiquant qu'aucune plainte d'odeur n'a été soumise pour la plateforme de compostage. Il présente le trajet de vérification des odeurs effectué par Englobe.

M. Brisson précise qu'aucun appareil n'existe qui ait la capacité de détecter le type d'odeur, ce qui explique la nécessité d'une intervention humaine. Englobe divulgue au comité les situations d'odeurs provenant de la plateforme de compostage.

M. Mucienko ajoute qu'une collaboration est établie entre eux et les opérations d'Englobe pour assurer un meilleur contrôle advenant des opérations à risque de provoquer davantage d'odeurs comme le retournement.

Puis, M. Mucienko introduit sa nouvelle collègue, Mme Sabrina Gagnon, qui épaulera l'équipe d'Englobe et assistera aux rencontres du comité au besoin. Mme Sabrina Gagnon, adjointe technique chez Englobe, effectue le suivi des opérations au site. Elle explique son parcours.

M. Mucienko poursuit en introduisant le sujet de la qualité des composts et des contaminants émergents qui est présenté par son collègue Serge Loubier.

M. Brisson conclut le sujet des opérations en expliquant que les opérations commencent à prendre une routine. Les roulottes ont été déplacées sur la nouvelle plateforme. Les nouveautés à présenter se font donc plus rares. Ils en sont à analyser ce qui peut être fait sur le chantier pour améliorer les performances opérationnelles et environnementales.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les entrées en compost sont comparables aux autres années ?</i>	M. Mucienko confirme que oui.
<i>Est-il possible de procéder au retournement du compost en dépit de l'humidité ?</i>	M. Mucienko explique que malgré l'humidité et les températures extérieures froides, la chaleur produite par le compost est suffisante pour empêcher le gel.
<i>Est-ce que les opérations de construction des cellules ont nécessité de bouger le compost situé sur la plateforme du bas ?</i>	M. Mucienko explique qu'à l'exception d'un andain pour le végétal encore présent, le compost a été déménagé sur la nouvelle plateforme.
<i>Est-ce que les opérations de compostage et de construction de cellules sont encore très proche l'une de l'autre ?</i>	M Mucienko précise qu'ils l'ont été, mais ce n'est plus le cas.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les roulottes ont été déménagées en haut sur la nouvelle plateforme ?</i>	M. Mucienko confirme que oui.  M. Brisson ajoute que les objectifs sont désormais d'écouler les andains 16-17-18 et de nettoyer la plateforme. Une fois ces tâches effectuées, les prochaines étapes seront analysées. Plusieurs projets sont envisagés et seront étudiés.
<i>Est-ce que les piles de compost diminuent en ce moment ?</i>	M. Mucienko confirme que oui, car maintenant seuls les bacs bruns apportent de la nouvelle matière. Les autres types de collectes comme celles des résidus verts n'ont pas lieu l'hiver.
<i>Comment se déroule la gestion de l'eau à la plateforme ?</i>	M. Mucienko explique qu'une partie de l'eau, celle en contact avec les andains est traitée séparément de l'eau de pluie qui tombe sur les sections de la plateforme inoccupées. Afin d'éviter de mélanger les eaux, des « barrages » ont été installé.
<i>Est-ce que les barrages devront être maintenus sur une longue période ?</i>	M. Mucienko précise que tant que les activités se poursuivront en bas de la plateforme et que celle-ci ne sera pas complètement utilisée, les barrages devront être maintenus sur la plateforme.  M. Brisson ajoute que le but est de n'avoir aucune sortie d'eau. Éventuellement, 100% de l'eau sera en circulation.
<i>Est-ce que le but est la recirculation de l'eau ?</i>	M. Brisson explique que, comme cette eau est riche en nutriment et en azote, la recirculation permettrait d'utiliser son potentiel. Toutefois, Englobe n'est pas encore à cette étape et est plutôt à l'étape de regarder ce qui se fait ailleurs et d'étudier les possibilités.
<i>Étant une solution par rapport aux déchets, est-ce que le compostage gagne beaucoup en popularité ?</i>	Brisson confirme que oui.  M. Mucienko ajoute que les enfants sont très informés et mobilisés des bienfaits du compostage et influencent même les générations qui les précèdent.
<i>Est-ce qu'un bris à la torchère peut avoir un impact sur le processus de détections des odeurs en lien avec la plateforme ?</i>	M. Mucienko affirme que les personnes faisant les tournées d'odeurs sont en mesure d'identifier les odeurs provoquées par un bris à la torchère.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Des odeurs de compost ont été perceptibles depuis décembre à deux reprises sur la rue Gore ainsi que 1,9 km plus loin lors de retournements. Ce secteur ne fait pas partie de la route des odeurs.</i>	<p>M. Mucienko confirme que des vérifications seront faites.</p> <p>M. Craft précise que, de son expérience de plusieurs comités de WM, le dépôt de plaintes peut être très bénéfique pour les opérations. Il invite les membres du comité à ne pas hésiter à en déposer.</p>
<i>Est-ce qu'une augmentation du tonnage du compost est prévue en 2023 ?</i>	M. Brisson répond que non. Ce sera le même tonnage et les mêmes clients.
<i>Combien d'employés travaillent pour Englobe sur le site de Lachute ?</i>	<p>M. Mucienko répond qu'ils sont six ou sept employés en excluant les sous-traitants utilisés lors des périodes intenses.</p> <p>M. Loubier précise que ce chiffre exclut les gens qui travaillent en arrière-plan tels les gens spécialisés en traitement des eaux, en environnement, aux ventes, etc.</p> <p>M. Brisson confirme que lorsque ces personnes sont incluses, ils sont environ 20.</p>
<i>M. Arseneault félicite Englobe pour le travail fait dans le cadre des SSO. Puis, il souligne l'intérêt par rapport au projet de recycler l'eau de la plateforme à 100%.</i>	M. Brisson explique que la gestion du compost ressemble à la gestion des sols. Des composantes doivent être gérées comme l'oxygène et l'eau. Le but est d'avoir un cycle. La gestion du compost implique une préparation. Des tests sont effectués cette année, puis un protocole sera établi.
<i>Les tests seront faits à Lachute ?</i>	M. Loubier explique que le recyclage de l'eau est à la fois une question d'économie et un enjeu de gestion. Englobe est conscient de l'enjeu de la capacité et de la gestion des eaux, ce pourquoi des efforts sont mis pour minimiser les charges pour améliorer les capacités. Le fait pour Englobe de posséder plusieurs sites permet de partager cette expérience acquise dans le cadre de normes et de particularités de gestions des eaux très différentes.
<i>Quelle est la méthode de communication à privilégier pour les plaintes ?</i>	<p>M. Mucienko répond que le téléphone est la meilleure méthode. Le numéro pour le rejoindre est le 514-771-4437.</p> <p>M. Brisson précise qu'une personne d'Englobe se déplace sur le site aussitôt l'appel reçu.</p>

**Action de suivi :**

- Faire les vérifications en lien à la plainte d'odeur à la rue Gore faite par un membre du comité Englobe et revenir au comité à ce sujet: (Englobe).

## 5.1. PRÉSENTATION DU DOSSIER DES BIOSOLIDES ET DES LIENS AVEC LES OPÉRATIONS AU SITE DE LACHUTE (ENGLOBE)

M. Loubier explique que le sujet des biosolides est maintenant bien connu en raison de la couverture médiatique que ce sujet a eu dans les médias dernièrement. Englobe a été cité et est interpellé par ce sujet. Les objectifs de la présentation sont :

- Expliquer ce que sont les composés perfluorés (PFAS)
- Indiquer ce qu'Englobe fait et fera par rapport à cet enjeu
- Préciser comment la valorisation des biosolides s'inscrit dans les activités d'Englobe
- Avoir une discussion et répondre aux questions sur le sujet

### L'origine des PFAS

M. Loubier explique que les PFAS sont des molécules chimiques qui ont été utilisées dès les années 40 notamment dans les technologies imperméabilisantes comme les produits résistant aux taches, à l'eau ou à la graisse comme le téflon et les vêtements Gortex qui laissent respirer tout en empêchant les gouttes d'eau d'entrer. Ces molécules, qui ont des propriétés très utiles, sont largement utilisées, mais soulèvent maintenant plusieurs enjeux.

M. Loubier ajoute qu'elles se retrouvent aussi dans les produits d'emballage des aliments. L'humain est ainsi exposé à cette molécule. Un enjeu est celui de déterminer si le contact du carton enduit de cette molécule avec les aliments comporte un danger pour la santé. La molécule se retrouve dans les tapis et les divans et elle peut donc se retrouver dans la poussière. Elle se retrouve aussi dans certains produits de beauté comme les mascaras et les fonds de teint qui sont en contact avec la peau. Ces molécules ne se dégradent pas dans l'environnement et s'accumulent dans la chaîne alimentaire comme les poissons, le végétal, l'humain.

Une étude en provenance de la Californie visait à déterminer quel est le niveau d'exposition vécu au quotidien par rapport à ces produits émergents et établissait ce chiffre à 523 PPT.

D'autres études mettent en évidence les concentrations de PFAS par type de produits :

- Contenant et enveloppe de nourriture = 7 000 000 à 876 000 000 PPT
- Poussière = 523 000 PPT
- Tapis = 471 000 PPT
- Rouge à lèvres = 216 000 à 1 560 000 PPT
- Mascara = 215 000 à 894 000 PPT
- Fonds de teint = 147 000 à 10 500 000 PPT
- Biosolides = 27 000 PPT

Dans l'idéal, l'être humain ne serait aucunement exposé. Toutefois, dans le contexte d'un contaminant émergent, les chercheurs et le secteur de la santé découvriront qu'une exposition minimale existe. Le défi est plutôt de déterminer la proportion d'exposition et les impacts que cette exposition a sur la santé, ce qui est particulièrement difficile à déterminer. Lorsqu'une contamination a lieu dans l'environnement immédiat, elle peut se propager dans les égouts. L'enjeu se retrouve alors dans les biosolides où s'accumule la molécule. La concentration moyenne dans celles-ci étant de 27 000 parties par trillion PPT (selon *CA SWRCB Investigative Order 2020*), cela soulève des questions sur le danger qu'elle constitue et si les pratiques en matière de biosolides doivent changer en conséquence.

## Reportage

M. Loubier explique que le but des reportages était de soulever l'enjeu des contaminants PFAS pour la santé et pour sa gestion. En guise de contexte, il explique qu'Englobe valorise 500 000 tonnes de matière organique par année, dont 40 000 à Lachute. Les infrastructures et opérations d'Englobe permettent notamment la réhabilitation de sites miniers et le compostage pour en faire par exemple des fertilisants pour les champs. Étant donné cette expertise, *La semaine verte* l'a approché pour discuter de la valorisation de la matière organique. De la perspective de l'équipe de l'émission, il est souhaitable de valoriser les matières résiduelles fertilisantes (MRF), car cela permet leur réduction dans les sites d'enfouissement. Cependant, elle percevait l'enjeu des contaminants émergents qu'elles contiennent. L'entrevue réalisée notamment avec Englobe a donné lieu à un reportage le 26 novembre 2022.

Dans son reportage du 1<sup>er</sup> décembre 2022, l'émission *Enquête* soulevait l'enjeu de l'épandage au Québec de biosolides provenant du Maine et du risque pour la santé. Pour réaliser leur émission, l'équipe d'*Enquête* est allée au nord-est des États-Unis, principalement au Maine. Elle a notamment visité un endroit où, 20 ans auparavant, les biosolides générés avaient de fortes concentrations et où des molécules de PFAS étaient utilisées de manière importante. M. Loubier explique qu'à cette époque, aucune norme n'existait et les capacités de détections étaient moins développées. En conséquence, des biosolides contaminés aux PFAS ont été utilisés dans les champs à cet endroit. Les fermes ont été impactées, la molécule se retrouvant dans l'eau et dans le lait des vaches. Cette situation a été découverte dans les dix dernières années. Avec quelques situations de ce type sur son territoire, l'État du Maine a alors décidé d'interdire complètement l'utilisation des biosolides pour l'épandage sur les terres. Les producteurs de biosolides ont alors dû trouver de nouveaux marchés et ces biosolides ont été exportés dans les états et provinces voisines dont le Québec.

Dans ce contexte d'importation au Québec, *Enquête* a donc interrogé les pratiques d'Englobe en matière de biosolides. M. Loubier précise que les biosolides au Québec ont des teneurs en PFAS très usuelles. Englobe fait et vend du compost et le produit est d'excellente qualité.

M. Loubier reconnaît que les biosolides sont un enjeu très présent. À la conférence d'Américana, le Dr. Sauvé et plusieurs panels étaient présents pour faire le point sur ce

sujet. Nombreux spécialistes présents établissaient comme priorité de déterminer qu'est-ce qui peut être fait pour l'environnement par rapport aux PFAS.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous acceptez des biosolides sur le site de Lachute ?</i>	M. Loubier répond que non. Le site pourrait avoir la capacité de les traiter, mais la décision interne est de les refuser.
<i>Depuis quand est-ce que les biosolides ne sont plus acceptés ?</i>	M. Loubier explique que depuis le démarrage des opérations, aucun biosolide n'a été accepté.
<i>Est-ce les produits pour le feu contiennent des PFAS ?</i>	M. Loubier confirme que c'est le cas. Les mousses à incendies pour éteindre les feux chimiques peuvent d'ailleurs être une importante source de contamination des sols sur une étendue spécifique. Le secteur des papetières était un exemple où de fortes concentrations ont été retrouvées. Les aéroports aux États-Unis ont été une importante source de contamination par leur utilisation des mousses à incendie utilisées lors de leurs simulations d'incendies. Des sols ainsi contaminés peuvent affecter la nappe phréatique.
<i>Ces enjeux se sont aussi produits ici au Québec. N'est-ce pas l'aéroport de Mirabel qui utilisait de tels mousses ?</i>	M. Loubier répond que c'est possible. Il explique que ces produits sont une grande famille. Les concentrations des molécules d'acide perfluorooctanoïque (APFO) et d'acide perfluorooctanesulfonique (PFOS), des acides faisant partie de la grande famille des PFAS, sont en grande diminution par rapport à la fin des années 1990. Grâce à de nouvelles technologies, les capacités de détection permettent maintenant de détecter de très faibles concentrations au point de les détecter dans l'eau de pluie.
<i>Est-ce que les biosolides sont des boues humaines qui viennent des villes ?</i>	M. Loubier confirme que c'est le cas. Il précise que toutes les villes ont des PFAS en faible concentration. Les autorités doivent maintenant déterminer quelle concentration est problématique. Avec les technologies de détection récentes, un processus est en cours pour déterminer quelles concentrations ont un impact sur la santé ce qui sera déterminant pour établir ces normes.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que d'autres états et provinces ont des normes ?</i>	M. Loubier explique que le Maine est le seul à avoir établi des normes au niveau des biosolides. Au Québec, le reportage a fait réagir. Par contre, interdire l'importation des boues sans avoir toute la connaissance pour prendre la décision ne serait pas la bonne avenue.
<i>Même sans donnée, les boues au Maine ont eu des impacts importants. Aussi, avec le changement de législation, les producteurs là-bas ne savent plus quoi faire pour l'épandage et l'usage des boues. Il est surprenant qu'Englobe importait des boues du Maine. Est-ce que vous êtes touchés par cet enjeu ?</i>	M. Loubier confirme qu'Englobe est impacté, car l'enjeu et son contexte sont complexes. Aujourd'hui, la plupart des villes n'ont pas de problématique et l'enjeu de concentration élevée est très localisé. Mais, quand un tel enjeu se retrouve sur la place publique, il y a un risque de généralisation. Dans les faits, le danger réel est encore imprécis à savoir à quel seuil est établi le danger.
<i>L'enjeu des biosolides est aussi provoqué par du sensationnalisme journalistique. Des conséquences s'en suivent, car, dans un contexte de rareté de la matière organique, une solution se trouve écartée. Avec cette réticence vis-à-vis des biosolides, comment seront gérées les boues et où iront-elles ?</i>	M. Loubier explique que oui l'attention médiatique a fortement accentué l'importance accordée aux biosolides. Cette attention a aussi mis à l'évidence l'enjeu que les teneurs en PFAS étaient méconnues, qu'aucune norme n'existe et que la connaissance entourant cette molécule, son usage et ses conséquences est insuffisante.
<i>Les producteurs et agriculteurs reçoivent des boues de différentes localités qui proviennent d'usines de traitement qui les transforment. L'enjeu est que ceux-ci ne savaient pas que certaines provenaient des États-Unis. Est-ce que l'Ontario a cessé leur importation de biosolides des États-Unis ?</i>	M. Loubier explique que quoiqu'ils soient des voisins, cet enjeu a été très peu soulevé en Ontario. Cette crise est plus particulière au Québec. Le gouvernement du Québec avait déjà commencé la caractérisation des biosolides avant le reportage.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous analysez la concentration des contaminants PFAS depuis déjà trois ans ?</i>	M. Loubier précise qu'Englobe était parmi les premiers à le faire et teste ses composts, autant biosolides qu'alimentaire. L'enjeu était que les PFAS étaient tellement peu connus et les techniques et technologies encore tellement nouvelles que les laboratoires n'étaient pas accrédités. Depuis des laboratoires le sont. Une capacité d'analyse se développe et des protocoles sont en élaboration.
<i>Dans le contexte que les autorités sont en train de faire un portrait global partout au Québec, est-ce le retrait de certains produits est présentement étudié ?</i>	M. Loubier explique que la réglementation canadienne prévoit déjà des interdictions pour certains types de PFAS. L'état de la science évolue pour les évaluer et déterminer leur état nuisible ainsi que la réglementation lorsque de telles déterminations sont faites. Les données montrent que les concentrations en général ont diminué par rapport à ce qui se faisait au début du siècle. La situation s'améliore. À la suite du reportage, beaucoup de questions ont été posées sur ces produits, leurs usages et les risques et ce tant pour ceux du Québec que des États-Unis. Englobe collabore avec le gouvernement et différentes associations pour recueillir des données et établir la science. Le gouvernement établira des normes qui seront implémentées cette année grâce aux efforts de la science. M. Loubier ajoute que, bien que de faibles concentrations de PFAS soient présentes, selon la moyenne de concentration des biosolides, il n'y a pas d'impact sur la santé. Les biosolides offrent une panoplie de bénéfices, notamment en favorisant la circulation des engrais et des nutriments, en séquestrant le carbone et en réduisant les émissions de GES.
<i>Est-ce que les États-Unis ont établi des normes sur les PFAS ?</i>	M. Loubier explique que seul le Maine a réglementé les biosolides. Le gouvernement du Québec devrait clarifier les normes en cours d'année. Pour l'eau municipale, les autorités ont confirmé qu'il n'y avait pas d'enjeu au Québec, hormis pour deux villes.
<i>Est-ce que les États-Unis ont établi des normes pour les PFAS pour la qualité de l'eau ?</i>	M. Loubier confirme que oui effectivement des normes viennent d'être établies pour la qualité de l'eau. Dans les résidus alimentaires, les concentrations sont très faibles, donc ce n'est pas un enjeu. Les normes qui seront établies ne restreindront pas l'usage des biosolides et du compost.
<i>Je vous recommande d'écouter le film Dark Water sur le sujet.</i>	



Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pouvez-vous, M. Loubier, préciser vos responsabilités et votre lieu d'affectation chez Englobe ?</i>	M. Loubier explique qu'il est directeur en développement des affaires et qu'il travaille en Estrie. Il s'est déjà occupé du traitement de sols à Lachute il y a quelques années durant laquelle il a collaboré avec les gens de la Régie et de WM pour trouver des solutions d'économie circulaire. Comme le Québec a un manque de capacité, l'idée avait été lancée, lorsqu'il y était, de tout nettoyer et de repartir les opérations de compostage. Les premières années ont été plus difficiles, mais cela a culminé avec la qualité des produits et du recyclage de matières. Maintenant, Englobe produit un compost à usage horticole, ce qui est rare.
<i>Est-ce que votre compost a la certification du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ?</i>	M. Loubier confirme que oui. Cette certification atteste que le compost est mature et de qualité, ce qui est un gage de la valeur et qualité du produit pour les acheteurs.
<i>Dans l'éventualité que d'autres questions soient posées sur le sujet des biosolides, est-ce qu'elles peuvent être acheminées à M. Brisson pour que vous puissiez y répondre ?</i>	M. Loubier confirme que oui.

## 6. PLANIFICATION DES TRAVAUX 2023 (WM)

M. Desnoyers explique que les travaux pour l'année 2023 sont principalement la continuité des opérations d'enfouissement. Des travaux sont en cours dans la dernière cellule de la phase 3 et la première cellule de la phase 4. Le CA de la phase 4 a été scindé en deux, permettant le début des travaux de construction. L'excavation étant terminée, les travaux de drainage des eaux, d'ajouts de 500 mm de graviers et d'installations des conduites seront réalisés cette année. Ainsi, les travaux avancent parallèlement à l'avancement du dossier du CA pour le volet des opérations dont l'autorisation est prévue pour le mois d'août.

M. Desnoyers explique que les travaux d'excavation depuis le 9 janvier ont été massifs. En dix semaines, 170 000 mètres cubes d'argile ont été déplacés, dont 28 000 mètres cubes conservés dans la zone d'entreposage à l'est, le reste étant sorti du site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand la partie travaux du CA a-t-elle été obtenue ?</i>	M. Desnoyers répond qu'elle a été obtenue le 12 décembre 2022

<i>Contrairement à la partie travaux du CA qui est relativement simple, est-ce que la partie opération du CA sera substantielle ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. La partie travaux du CA ne comportait presque aucun contenu et tenait sur une seule page. La partie opération du CA en contiendra beaucoup plus et il sera envoyé au comité aussitôt son obtention.
<i>Est-ce que l'argile excavée et conservée est entreposée sur le terrain voisin ?</i>	M. Desnoyers précise que l'argile est gardée au site. Une quantité est aussi prévue pour utilisation par les sablières.
<i>Est-ce les anciennes sablières ont besoin d'argile en raison de l'obligation qu'ils ont de remplir les espaces excavés ?</i>	M. Desnoyers confirme que oui.
<i>Quelle est la quantité d'argile qu'un camion peut transporter ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est 20 tonnes par camion.  M. Brisson explique qu'étant donné la quantité totale de 170 000 mètres cubes d'argile excavée, c'est 15 000 camions qui ont été nécessaires.  M. Desnoyers s'excuse des inconvénients que de tels transports ont pu occasionner.
<i>Étant donné la quantité de camions qui ont acheminé l'argile, il aurait été apprécié que le comité soit avisé.</i>	M. Desnoyers affirme prendre note du commentaire et prévient qu'à l'avenir, une coordination sera faite avec le département de construction pour s'assurer qu'un avis de nuisance est émis.

**Action de suivi :**

- Lorsque certaines opérations peuvent entraîner un trafic de camions beaucoup plus élevé qu'à l'habitude, en aviser le comité.

## 7. SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET DES TONNAGES

### 7.1 WM

M. Desnoyers explique que lors de la dernière rencontre, le relevé des émissions surfaciques répertoriait 14 points de dépassements. Après les vérifications, un enjeu de séquence d'opération a été constaté avec l'arrêt de la centrale. Des mesures seront prises pour s'assurer que le recouvrement final n'ait aucune faille.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Considérant que les relevés de septembre et juin révélaient aussi des dépassements à cet endroit, est-ce que la zone au sud est problématique ?</i>	M. Desnoyers confirme que les points d'échantillons 2, 3 et 4 ont dépassé à quelques reprises. Il explique que ces points sont situés sur une zone de transition où le travail et l'accès y sont difficiles en raison de la présence de nombreux tuyaux et de la pente. De plus, des travaux ont été réalisés pendant la période du relevé, qui ont pu avoir un impact négatif temporaire sur les résultats. Aussi, la personne qui a effectué les relevés le faisait pour la première fois et des ajustements ont été nécessaires aux points d'échantillons.

## 7.2 ENGLOBE

Le suivi des opérations d'Englobe a été présenté au point 5.

## 7.3 EDL

M. Thériault explique que le tableau d'utilisation et de valorisation de la torchère continue d'être mis à jour. Parmi les faits saillants, Hydro-Québec a dû réaliser des travaux sur ses lignes souterraines ce qui a forcé l'arrêt de la centrale pendant sept jours.

Parmi les travaux qui seront réalisés en 2023, au nord, le collecteur sera prolongé jusqu'à la zone d'extension du site.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'Hydro-Québec doit verser une compensation pour avoir forcé l'arrêt de la centrale ?</i>	M. Thériault répond que non. Des discussions ont eu lieu par rapport à la situation. Les travaux d'entretien sont autorisés dans le cadre de l'entente contractuelle.
<i>Est-ce que vous avez seulement six moteurs qui roulent ?</i>	M. Thériault confirme que c'est le cas, ajoutant qu'un des sept moteurs est toujours en arrêt pour entretien ou changement d'huile.
<i>Lorsqu'un entretien est fait, est-ce toujours dans un contexte où les six autres moteurs sont opérationnels ou la possibilité existe que la centrale doive opérer à cinq moteurs ?</i>	M. Thériault explique que seul un entretien majeur pourrait nécessiter de n'avoir que cinq moteurs opérationnels.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Selon les données du graphique, quand est-ce que la quantité de biogaz valorisée a dépassé les deux millions de mètres cube par mois ?</i>	M. Thériault confirme qu'elle a dépassé deux mois sur les douze, mais qu'il ne peut expliquer spécifiquement ces variations. Il explique que la teneur en méthane peut baisser et que la captation de biogaz peut varier entre les puits. Malgré les variations, les données annuelles sont souvent autour de 23 millions de mètres cube de gaz valorisé. C'est une indication que le biogaz généré par les nouvelles cellules est équivalent à la réduction du biogaz dans les anciennes cellules.
<i>Est-ce que le moteur qui était en entretien pour plusieurs semaines en raison d'une pièce manquante a été réparé ?</i>	M. Thériault précise que le moteur est réparé.
<i>Est-ce qu'il est prévu de fermer certaines des cellules?</i>	M. Desnoyers explique que c'est déjà prévu pour la cellule de 2 de la phase 3. Initialement, de l'argile devait être utilisée pour le recouvrement de la cellule 2, mais en raison de l'hiver problématique, elle ne tenait pas. L'argile consolidée a manqué et les travaux de recouvrement final ont dû être repoussés.
<i>Est-ce que les travaux de recouvrement final de la cellule sont prévus pour l'hiver 2024 ?</i>	M. Desnoyers explique que non, car avec l'argile excavée pour l'aménagement de la nouvelle cellule, le recouvrement final pourra être complété cette année. La prochaine étape sera le forage de nouveaux puits.

## 8. FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (NOVEMBRE, DÉCEMBRE, JANVIER)

Mme Caillaud expose les faits saillants du suivi environnemental pour la période allant de novembre 2022 à janvier 2023.

Tous les relevés de novembre, décembre et janvier ont été conformes.

Pour le relevé bisannuel, des suivis spécifiques sur l'eau rejetée à la ville sont faits et n'ont révélé aucun dépassement.

Mme Caillaud précise que le rejet des eaux vers l'usine de traitement de la Ville est effectué jusqu'au dernier jour de l'année parce que le niveau d'eau dans les bassins doit être le plus bas possible en vue de la fonte des neiges. Le niveau actuel est satisfaisant pour la fonte des neiges qui commence.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce la Ville ou la Régie qui a le contrôle sur l'eau qui peut être rejetée à l'usine de traitement des eaux ?</i>	M. Desnoyers précise que c'est la Ville.
<i>Est-ce que de l'eau est rejetée en ce moment ?</i>	M. Desnoyers explique que de l'eau est rejetée chaque fois que la Ville donne l'autorisation d'en rejeter.
<i>Est-ce en raison du redoux que les eaux usées du site peuvent être envoyées alors qu'elles ne pouvaient être rejetées en hiver lors des années précédentes ?</i>	Mme Caillaud explique que ce sont parfois en raison de la charge des eaux. La teneur en azote peut croître rapidement. Comme l'hiver a été doux, il n'y a pas eu d'arrêt. Avec les pluies torrentielles d'aujourd'hui, les rejets devront probablement être arrêtés pour permettre à l'usine de traitement des eaux de gérer les quantités reçues.

## 9. SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC

M. Desnoyers mentionne que :

- **Suivi des signalements :**
  - Trois signalements ont été reçus (2 signalements d'odeurs et 1 signalement de déchets) pour la période de novembre 2022 à janvier 2023. La rapidité et la précision des interventions ont permis d'identifier les causes et apporter des solutions rapidement.
- **Suivi des événements nuisibles :**
  - 1 événement potentiellement nuisible a été enregistré par EDL en janvier, soit en lien avec l'arrêt forcé de la centrale pour permettre à Hydro-Québec d'effectuer un entretien sur leur réseau.
- **Suivi des visites du ministère :**
  - Aucune visite n'a été réalisée par le ministère depuis la dernière réunion

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi est-ce que le fonds de fermeture de Lachute est établi à 1,16\$ par mètre cube tandis que celui de Sainte-Sophie est établi à 2,01\$ ?</i>	<p>M. Desnoyers explique que la différence s'explique par le fait que le calcul qui est fait pour l'établir tient compte de plusieurs variables dont la durée de vie, la quantité de déchets qui entrent au site et les coûts pour assurer les suivis environnementaux. Le montant peut être réévalué à chaque trois ans, par exemple si le fonds n'a pas eu le rendement escompté.</p> <p>M. Arseneault ajoute que le taux actuel est valide jusqu'en décembre 2023.</p>
<i>Est-ce que les versements effectués vont permettre d'atteindre les chiffres cibles ?</i>	M. Desnoyers confirme que les chiffres seront potentiellement révisés à la hausse à la prochaine réévaluation, mais que ça ne devrait pas être une hausse substantielle.
<i>Est-ce que les types d'infrastructures et de technologies utilisées peuvent influencer le montant du calcul ministériel ?</i>	M. Arseneault confirme que le ministère établit le taux. Il avait estimé que le fonds allait avoir besoin de 14 millions pour assurer la gestion post-fermeture. Ce sont 6,7 millions qui ont été versés dans le fonds jusqu'à maintenant. À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, un nouveau calcul sera fait par le ministère, qui pourrait aussi convenir avec l'inflation actuelle que c'est plus que 14 millions qui seront nécessaires. Le taux pourrait donc être revu à la hausse.
<i>Si, en date du 31 octobre 2022, 499 162 tonnes de déchets ont été reçues, avez-vous réussi à ne pas dépasser les 500 000 tonnes lors des deux mois restants ?</i>	M. Arseneault précise que la période de tonnage est établie par le CA du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 octobre. Donc, le tonnage maximal a été respecté.
<i>Qu'est-ce que le projet de saules ?</i>	M. Desnoyers explique que ce projet découle d'un partenariat entre Ramo, l'Université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, plusieurs instituts de recherches et WM pour un projet sur le LET de Sainte-Sophie. Une grande plantation de saules a été emménagée sur le toit d'anciennes cellules et réutilise du lixiviat faiblement contaminé pour son irrigation. Un tel lixiviat possède tous les nutriments dont les saules ont besoin. L'étude universitaire se déroule sur trois ans et les résultats sont jusqu'à maintenant très concluants.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le projet était en lien avec la gestion du lixiviat ?</i>	M. Desnoyers explique que le projet utilise du lixiviat faiblement contaminé du site de Sainte-Sophie pour irriguer les plantations de saules, ce qui aide effectivement à leur croissance. Une telle utilisation du lixiviat n'est pas dans les plans pour le site de Lachute, mais la possibilité demeure ouverte.
<i>Puisque la plantation est emménagée sur d'anciennes cellules, est-ce que le lixiviat devait être acheminé jusque-là ?</i>	M. Desnoyers confirme que c'est le cas. Il explique que la plantation devait être emménagée sur un terrain qui ne produit plus de biogaz, ce qui a été possible à Sainte-Sophie étant donné que c'est un site en service depuis plusieurs décennies. Des tests réalisés ont aussi permis d'établir ce site comme ayant un bon potentiel pour l'étude.  M. Craft explique que le projet a été expliqué dans le cadre des travaux du Comité de Vigilance de Sainte-Sophie, que <a href="#">voici</a> (diapositive 18).
<i>Est-ce que le gouvernement pourrait réutiliser cette étude à grande échelle ?</i>	M. Desnoyers explique que l'étude n'est pas rendue à ce stade, mais plutôt au stade d'analyser les produits dérivés potentiels.
<i>Quels sont les bénéfices potentiels de cette étude ?</i>	M. Desnoyers explique que cette étude vise la réutilisation du lixiviat contaminé.  Mme Caillaud propose au comité de prendre connaissance du projet via les vidéos suivantes : <a href="#">Les vertus insoupçonnées des plantations de saules (radio-canada.ca)</a> <a href="#">Ramo - Lancement du projet PhytoVaLix   Facebook</a>

## 10. DIVERS

Aucun point divers n'a été discuté.

## 11. PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers rappelle que la prochaine réunion est prévue le 8 juin et qu'une visite de site sera organisée à 18h30. Les informations nécessaires seront envoyées par courriel. La présentation se fera entièrement à bord de l'autobus.

Puis, M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 21 h 11.

Nicolas Lavoie  
Rapporteur de la réunion